



## International

# Pas de transition **socialement juste** sans changement des politiques commerciales !

### Charte de l'Énergie : réformer ou quitter mais pas sans justice sociale !

Le TCE, ou Traité de la Charte de l'Énergie, est un traité de libre commerce et de protection des investissements dans le domaine des services, produits et matières énergétiques. Il regroupe l'UE, ses états membres, les pays candidats, le Japon, la Turquie et les pays l'ex-URSS à l'exception de la Russie. Il est entré dans une phase d'expansion vers l'Afrique. Ce traité est considéré comme une entrave à la réalisation des Accords de Paris et du Green Deal.

Pour la FGTB, il pose aussi un problème de justice sociale sans laquelle aucune transition énergétique pour le climat ne sera possible.

Le TCE octroie aux investisseurs des protections substantielles très larges contre le traitement « inéquitable », les expropriations « indirectes »... Il établit un système arbitral ISDS (un mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États) bien connu depuis la crise CETA. Tout ceci permet aux investisseurs d'empêcher des politiques énergétiques d'intérêt général, telle la maîtrise des prix de l'électricité ou la constitution de pôles publics. Ces dérives de la protection des investissements doivent être impérativement neutralisées dans le processus en cours de révision du TCE.

En l'absence de révisions satisfaisantes, la FGTB, tout comme la Coalition Climat et la Plateforme Commerce, estiment qu'il faut envisager de sortir du TCE, mais pas de manière irréfléchie. Il est de la responsabilité de l'UE et de notre gouvernement de sérieusement évaluer, avant toute décision, l'impact d'une sortie du Traité énergétique, tant sur l'emploi que sur les conditions de travail dans l'ensemble des secteurs concernés, mais aussi sur la sécurité d'approvisionnement et les prix des matières énergétiques. Il est aussi de leur responsabilité de prendre des mesures d'accompagnement social de toute sortie. Car la transition socialement juste est plus qu'un beau principe !



### Mercosur : des clauses sociales et environnementales plus fortes !

Le Traité Union européenne/ « communauté économique » du Mercosur (qui regroupe aussi bien le Paraguay et l'Uruguay que des pays émergents tels le Brésil et l'Argentine) est un traité de commerce des biens et des services et de protection des investissements.

Les négociations ont été clôturées et il devrait maintenant rentrer dans une phase de ratification par les Parlements européen et des États membres.

Comme tout traité, il fera des perdants et des gagnants. Parmi ces derniers les exportations agro-alimentaires brésiliennes et les exportations automobiles européennes. L'Accord est, pour cette raison, appelé « Cars for Cows ».

Mais au-delà, de nombreuses ONG considèrent que, par ce Traité, l'Union européenne se rend complice des politiques environnementales néfastes et de déforestation menée par le Gouvernement Bolsonaro. Mais même si le Brésil s'engageait à respecter les Accords de Paris dans une Déclaration annexe et respectait son engagement en s'orientant vers une politique de transition climatique, comment faire pour que cette transition soit juste ? Comment s'assurer que les syndicats brésiliens pourront accompagner/négocier cette transition et s'assurer qu'elle soit juste dans un pays qui attaque les droits humains et démantèle sa législation sociale, risquant ainsi aussi d'aggraver des mécanismes de dumping social ?

Dans une déclaration commune, la CES et l'organisation syndicale latino-américaines CCSCS ont dénoncé l'absence de clauses environnementales et sociales fortes dans le Traité avec le Mercosur. Le mouvement syndical y a réitéré sa revendication de prévoir, dans tous les Traités de Commerce de l'Union européenne, la ratification et le respect (au minimum) des normes fondamentales de l'OIT, dont bien sûr celles sur les droits et libertés syndicales, ainsi que des mécanismes de plaintes et sanctions efficaces en cas de violation. Nos représentants politiques devraient en tenir compte au moment où ils devront se prononcer sur le Traité. ■